

Calendrier des principales étapes de la maîtrise en bio-informatique sans mémoire (avec stage)

Formulaires et informations pertinentes sont disponibles sur le site WEB :

<https://biochimie.umontreal.ca/ressources/guides-et-formulaires/cycles-superieurs-en-bio-informatique/>

1. Plan global d'études

1.a. Replissez le formulaire *Plan global d'études* en ajoutant votre **nom** et la **date**, et cochez sur la ligne 'Modalité d'inscription' soit **Plein temps** soit **Demi temps** dépendamment du statut désiré :

- 0 à 16 crédits (temps plein) : Modalité = SPT6000
- 0 à 9 crédits (demi temps) : Modalité = SDT6000

Deux trimestres demi-temps équivalent à un trimestre temps plein. Les étudiants internationaux doivent impérativement être inscrits à plein temps.

1.b. Pour la sélection des cours, référez-vous à la *STRUCTURE DU PROGRAMME* au lien suivant :

<https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-bio-informatique/structure-du-programme/>

Segment 71 - Propre au cheminement avec stage

23 crédits de cours et 22 crédits de stage

Bloc 71A – 1 crédit obligatoire (cours) Bloc
71B – 0 à 17 crédits à option (cours) Bloc
71C – 0 à 7 crédits à option (cours) Bloc
71D – 0 à 16 crédits à option (cours) Bloc
71E – 0 à 13 crédits à option (cours) Bloc
71F – 0 à 8 crédits à option (cours) Bloc
71G – 0 à 14 crédits à option (cours) Bloc
71H - 0 à 4 crédits au choix (cours) Bloc 71I
– 22 crédits obligatoires (stage)

- Si vous avez des cours complémentaires ou conditionnels inscrits sur votre avis d'admission, ils doivent **impérativement** apparaître dans votre *Plan global d'études* et faire partie des cours à suivre dans les premiers trimestres ;
- Six trimestres vous sont alloués pour faire votre maîtrise ; l'équivalent d'au minimum trois trimestres d'études plein temps est **obligatoire** ;
- Répartissez les cours à travers les trimestres, en respectant les préalables et les conflits d'horaire ; les informations sont disponibles à votre *Centre étudiant*, outil « *Recherche cours* »
 - Sur le formulaire *Plan global d'études* indiquez dans les cases respectives des trimestres le **sigle**, le **nom**, et le **nombre de crédits** de chaque cours (pour assurer que votre plan suit les règles) ;
 - Règles de répartition (voir *STRUCTURE DU PROGRAMME*) : 1 crédit de cours magistral obligatoire (Éthique) ; 18-22 crédits de cours à option **dont au minimum deux cours BIN** ; 0-4 crédits de cours aux choix ; 22 crédits pour le stage obligatoire ;
 - Le stage aura lieu suite à la complétion et la réussite des cours.
 - Une moyenne cumulative de 2.7 doit absolument être minimalement maintenue pour ne pas être exclu du programme

1.c. Prenez rendez-vous avec Prof. G. Burger (gertraud.burger@umontreal.ca), responsable du stage - M.Sc. bio-informatique sans mémoire (avec stage) - pour discuter et valider votre *Plan global d'études*.

1.d. Suite à cette rencontre, faites signer votre *Plan global d'études* par Prof. Burger et envoyez-le à votre TGDE pour vérification administrative.

1.e. Toute modification de cours sur le plan d'études doit être préalablement approuvé par le responsable de stage avant l'inscription

2. Inscription aux cours

2.1. Remplissez le formulaire 'INSCRIPTION' et fournissez-le à **chaque trimestre** à votre TDGE.

- Colonne '**Numéro du cours**' : Indiquez les sigles des cours ;
- Colonne '**Section**' : Indiquez la section ;
- Colonne '**Obl.**' : Cochez la case si le cours est *obligatoire* (seulement les cours des blocs 71A et 71I) ;
- Colonne '**Opt.**' : Cochez la case si le cours est *à option* ;
- Colonne '**Ch.**' : Cochez la case si le cours est au *choix*. **Important** : Les cours aux choix sont à approuver par écrit par le professeur responsable, Prof. G. Burger (gertraud.burger@umontreal.ca), et à faire suivre à votre TGDE ;
- Colonne '**H.P.**' : Cochez la case si le cours ne fait pas partie de la structure du programme et que vous désirez tout de même le suivre pour votre culture personnelle (ex : cours de langue) ;
- Colonne '**Cours substitut**' : Au cas où le cours choisi ne fait pas partie des cours du segment 71 mais plutôt remplace l'un de ces derniers, indiquez le sigle du cours remplacé.

2.2. L'étudiant est tenu de s'inscrire au début de chaque trimestre, vous pouvez toutefois demander une interruption d'études si nécessaire (maladie, maternité, etc.)